

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

NOVEMBRE
2017

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°10 - novembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Dossier - Fiscalité
Le gouvernement wallon persiste
P. 4-5



ÉDITO
Une première
étape
P. 3



REMUNICIPALISATION
La reconquête citoyenne
des services publics
P. 6



AMiO
Défense - Militaires
OVG - Un leurre pour
notre sécurité
P.10

Merci

L'IRW-CGSP tient à remercier l'ensemble de ses militants qui ont fait de la journée de grève dans les services publics un succès.



Ensemble, nous avons donné la preuve qu'il reste, dans ce pays, une capacité de mobilisation pour s'opposer aux attaques contre notre modèle social. Le Gouvernement sait, maintenant, que la CGSP tient sa puissance de ses militants, que nous sommes déterminés et que nous ne laisserons pas attaquer nos pensions, nos services publics et notre sécurité sociale sans réaction.

L'IRW-CGSP rappelle que cette journée du 10 octobre doit être le début d'un plan d'actions structuré et cohérent.

Enfin, elle remercie chaleureusement l'ensemble des Camarades du privé, qui par leur présence et leur solidarité, ont participé à la réussite de cette journée et ont ouvert la voie à un large mouvement interprofessionnel.

« Ensemble, on est plus fort » n'est pas un slogan, mais notre réalité.

*Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW*

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi (Pensionnés Cheminots)

Goûter Cougnole

Le Comité des pensionnés Cheminots organise un « goûter cougnole, le 5 décembre, de 14h à 16h30, rue de Montigny, 42 - Salle 1

Il sera offert gracieusement aux participants : café ou chocolat chaud, cougnole – beurre.

Attention ! inscriptions limitées à 80 personnes. Confirmer auprès de Jessica – Tél. : 071/797 111.

Date limite des inscriptions : le 28 novembre 2017.



Une première étape

La grève, lancée par la CGSP seule ce 10 octobre, fut un succès. Elle prouve que le mouvement initié est juste et nécessaire.

Il fallait oser partir seul. Il fallait oser décréter, immédiatement, 24 heures de grève. Il fallait oser démarrer les premiers. Mais, Camarades, grâce à vous, à votre esprit combatif et à votre solidarité, ces paris ont été gagnants.

Bien sûr, un jour de grève ne sera jamais suffisant pour faire reculer un tel gouvernement, mais la réussite du 10 octobre était la condition nécessaire pour poursuivre le combat. Il fallait se compter, il fallait évaluer notre détermination avant d'élaborer un second et véritable plan d'actions. Les choses sont maintenant claires : nous sommes nombreux et déterminés !

Camarades, l'important maintenant est d'amplifier la mobilisation en vue des actions futures. Continuons à aller à la rencontre de nos collègues, parents et amis pour leur faire comprendre que nous sommes tous concernés par les mesures du Gouvernement et que c'est ensemble que nous pourrons y arriver. Refusons donc de céder au fatalisme, à l'individualisme et au défaitisme mais au contraire affirmons clairement que seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus et que notre capacité à faire bouger les choses est proportionnelle à notre faculté à nous réunir, nous serrer les coudes et être solidaires !

En donnant la preuve qu'il existe quelque chose qui vaille la peine d'être défendu.

En mettant en avant notre volonté, notre courage et notre solidarité.

En prouvant qu'il y en a toujours qui résistent.

Par le seul fait d'exister, un mouvement de lutte est déjà une victoire

Une victoire contre l'individualisme, le laisser-faire, le défaitisme, mais d'abord et avant tout une victoire par le fait que nous reconquérons la dignité de ceux qui osent !

Camarades, certains vont tenter de jeter le discrédit sur nos actions. Ils osent déjà parler de « grève politique ». À ceux-là nous leur disons que oui il s'agit d'une grève politique car toute grève est politique. C'est faire de la politique que d'avoir un projet de société et le défendre. Revendiquer une autre redistribution des richesses, des services publics socialement efficaces, une sécurité sociale forte financée par les cotisations sociales et une fiscalité juste, ce sont là des revendications politiques et nous devons être fiers de porter un tel projet ! C'est pour ces raisons que nous nous opposons à toutes mesures de régression sociale, et cela quels que soient les partis au pouvoir.

Enfin, il faut remercier l'ensemble des Camarades du privé qui nous ont rejoints le 10 octobre. Par leur présence massive et leur soutien, ils ont participé à la réussite de cette journée ; gageons qu'il s'agissait là également d'un premier élan vers un plan d'actions **interprofessionnel** cohérent et structuré.

Le 10 était une première étape, d'autres nous attendent prochainement. Retroussons nos manches et relevons la tête car nous pouvons être fiers de ce que nous faisons !

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Le gouvernement wallon persiste

Le 20 septembre, les militants de la CGSP étaient en nombre dans les rues de Namur afin de mettre en garde le nouveau Gouvernement et de lui signaler, clairement, que s'il avait l'intention de concrétiser les attaques contre les services publics inscrites dans la DPR, il nous trouverait sur son chemin.

Quelques jours plus tard, à l'issue d'un conclave budgétaire, le Gouvernement wallon affichait son mépris à l'égard des revendications des travailleurs des services publics.

Décryptage de la nouvelle stratégie fiscale

Cette feuille de route fiscale prévoit une série de mesures. Ce dossier a pour objectif de les présenter d'un point de vue critique.

■ *La suppression de la taxe TV en 2018*

Le gouvernement compte supprimer la redevance TV (100 €/ménage) en 2018. Si l'on peut se réjouir de la suppression d'une taxe qui touche de la même façon les ménages les plus aisés et ceux en difficulté, il faut souligner que cette taxe a rapporté un peu plus de 100 millions d'euros en 2017. Il s'agit d'un manque à gagner important pour les finances régionales !

■ *La diminution des droits d'enregistrement de 15 % à 12,5 % à partir de la troisième habitation*

Le précédent gouvernement avait augmenté de 2,5 % les droits d'enregistrement pour l'achat d'une **troisième** habitation. Il s'agissait, clairement, de faire contribuer, un peu plus, les contribuables à hauts revenus.

En supprimant cette mesure, le nouveau gouvernement wallon fait un cadeau important aux plus nantis. En effet, compte tenu du prix moyen d'une maison 4 façades en Wallonie, on peut estimer qu'il s'agit d'un cadeau de plus de 6 500 € en moyenne par maison pour ces contribuables. Autrement dit, pour les contribuables que nous sommes, cela équivaut à ... 65 ans de suppression de la redevance TV. On voit qui profite de cette réforme fiscale !

■ *Abattement de 20 000 euros sur la base imposable des droits d'enregistrement pour le premier bien qui deviendra la résidence principale*

Ici aussi cette mesure est présentée comme positive afin de favoriser l'accès à la propriété.

Cependant, l'avantage n'est que de 2 500 € (12,5 % de 20 000) pour tous les contribuables. Peut-on considérer ce montant comme une aide, voire un incitant ? Certainement pas ! Il s'agit purement et simplement d'un saupoudrage. N'oublions pas que le cadeau du Gouvernement sera de plus de 6 500 euros pour l'achat de la troisième habitation...



Il aurait été plus juste de cibler cet abattement sur plusieurs catégories de personnes (bas et moyens revenus) ainsi qu'un certain type d'habitat (limiter l'exonération à un certain niveau de revenu cadastral).

Sur base de différentes études, on peut estimer que le coût de cet abattement serait de 50 millions d'euros.

■ *La diminution des droits d'enregistrement pour les donations mobilières (entre « toutes autres personnes¹ » au taux d'imposition de 7,7 %)*

Lorsque l'on souhaite faire une donation mobilière (argent, titres), trois types de taux sont appliqués en fonction du lien de parenté entre le donateur et le donataire :

- 3,30 % : en ligne directe et entre époux/cohabitants légaux ;
- 5,5 % : entre frères et sœurs et entre oncles/tantes et neveux/nieces ;
- 7,7 % : entre d'autres personnes.

C'est ce troisième cas qui est visé. À l'heure actuelle, aucune indication sur la hauteur de la diminution n'est mentionnée. De toute évidence, cette diminution profitera principalement aux personnes les plus nantis. De plus, diminuer le taux des donations conduira *de facto* à moins de recettes liées aux droits de succession. En effet, cette mesure risque d'inciter un certain nombre de contribuables à anticiper le transfert de leur propriété (donation) car cela sera fiscalement plus intéressant que d'attendre la fiscalité liée à la mutation de propriété par décès (droit de succession).

L'impact budgétaire de cette mesure sera donc positif à court terme (+ 15 millions selon le gouvernement) mais négatif à long terme. Il convient d'ajouter que le gouvernement souhaite assouplir les règles et les conditions relatives aux donations mobilières et immobilières.

■ ***L'immunisation totale de l'habitation familiale lors d'une succession pour le conjoint ou pour le cohabitant légal***

Les droits de succession payés par le conjoint survivant sont souvent cités comme une taxe estimée injuste par de très nombreux contribuables ; leur suppression sera positivement accueillie. D'un point de vue budgétaire, les droits de succession représentent plus de 800 millions de recettes pour la Wallonie. Le coût budgétaire de cette immunisation est évalué à 10 millions d'euros selon le gouvernement. Il nous semble que ce montant est largement sous-estimé.

■ ***Modifier le mécanisme du viager afin de le rendre plus praticable et plus intéressant***

Le gouvernement entend faciliter la vente en viager. Cette politique est cynique. En effet, alors que le MR s'attelle à détricoter les pensions au niveau fédéral, il poussera, en Wallonie, les pensionnés à vendre en viager pour assurer leur pouvoir d'achat. Moins de solidarité et plus de « chacun pour soi », voilà le modèle qui nous est proposé !

Ne perdons pas de vue que ce mécanisme aura, *de facto*, un impact sur les droits de succession à moyen/long terme. Le gouvernement a estimé cette réforme à 3 millions d'euros.

■ ***Soutien fiscal forfaitaire sur les frais de kot lorsque l'étudiant n'a pas la possibilité d'accès à une formation supérieure dans la filière de son choix à proximité du domicile***

La mesure parle ici d'un soutien fiscal forfaitaire. Deux éléments doivent attirer notre attention :

1. S'agissant d'un soutien forfaitaire, il s'appliquera indifféremment à des familles disposant de beaucoup ou de peu de revenus. Il aurait été préférable de cibler cette aide, de manière proportionnelle, sur les bas et les moyens revenus.
2. En ce qui concerne la forme que pourrait prendre ce soutien fiscal, s'il s'agit d'un crédit d'impôts, cela ne suscite pas d'inquiétude. Par contre en cas de réduction d'impôts, cela signifierait, par exemple, que les allocataires sociaux ne pourraient pas profiter de cette réduction, car ils ne payent pas ou peu d'impôts.

■ ***Lier l'obtention d'un taux réduit d'enregistrement à la vérification du revenu cadastral et/ou lier cette obtention à la valeur vénale***

Le cas se présente plus particulièrement pour bon nombre d'habitations qui ont été rénovées (l'exemple le plus frappant étant le cas des fermes dans le Brabant wallon). En effet,

pour beaucoup d'entre elles, alors qu'elles ont une valeur vénale considérable, leur revenu cadastral est tellement faible qu'il entraîne une diminution des droits d'enregistrements.

Cette mesure va dans le bon sens mais n'entraînera qu'une faible recette budgétaire supplémentaire.

■ ***Réforme des droits de succession***

Le gouvernement souhaite instaurer une possibilité de diminuer les droits de succession lorsque seront effectués des travaux en économie d'énergie sur le bien immobilier ou sur un bien classé. Autant dire que seuls ceux qui pourront se permettre des travaux onéreux d'amélioration énergétique pourront voir leurs droits de succession diminuer. Cette mesure sera favorable principalement aux contribuables les plus nantis. Une fois de plus, les recettes de droits de succession pourraient en pâtir.

IMPACTS BUDGÉTAIRES

Bien qu'il soit extrêmement difficile de prévoir précisément le montant total de l'impact budgétaire de ces réformes, il nous paraît évident qu'elles atteindront, au minimum, 150 millions d'euros. C'est-à-dire que ces cadeaux, principalement aux plus riches, coûteront **au moins** 150 millions au budget wallon.

Au total, lors du prochain conclave budgétaire, en 2018, ce sont donc quelque 550 millions d'euros que le gouvernement wallon devra trouver, soit près de 5 % du montant de ses recettes.

CONCLUSIONS

Les mesures fiscales présentées par le gouvernement favorisent dans la plupart des cas les contribuables wallons les plus aisés. Certaines mesures proposées semblent inefficaces et risquent de peser sur le budget wallon. Le financement de ces mesures n'a pas encore été décidé mais le gouvernement entend le faire supporter essentiellement par les services publics : diminution du financement des OIP, fusion des TEC, pression accrue sur les travailleurs.

Cette « nouvelle » stratégie fiscale n'a de « nouvelle » que le nom. En effet, une nouvelle fois, la droite utilise les vieilles recettes de cadeaux fiscaux profitant largement aux plus riches, et de compression des dépenses publiques ayant un impact négatif pour l'ensemble de la société. La droite, c'est le retour des privilèges...

Il y a fort à parier que le Gouvernement wallon nous reverra rapidement !

1. C'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de lien de famille ou lorsque ce lien est au-delà du 3^e degré.

La reconquête citoyenne des services publics

Comment syndicats, citoyens et pouvoirs publics tournent la page de la privatisation

Pourquoi des gens du monde entier partent-ils à la reconquête des services essentiels, en les retirant des mains de firmes privées pour les faire revenir dans le giron public ? Les raisons sont multiples : la volonté de mettre fin aux abus des opérateurs privés ou à des atteintes aux droits des travailleurs, le souhait de reprendre le contrôle de l'économie et des ressources locales, le désir de fournir un service abordable aux citoyens, ou encore l'aspiration à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses de transition énergétique, par exemple. De nombreux pouvoirs publics, principalement des communes, se réapproprient, chaque année, leurs services publics.

Ainsi, ces dernières années, au moins 835 cas de (re)municipalisation¹ de services publics ont été observés dans le monde, impliquant plus de 1 600 villes dans 45 pays. La remunicipalisation concerne aussi bien des petits villages que des métropoles, avec différents modèles de gestion et de propriété publiques et des degrés variables de participation des citoyens et des employés. De cette diversité émerge néanmoins une ambition partagée : **il est possible de créer ou recréer des services publics efficaces, démocratiques et abordables. Les hausses de prix et la dégradation de la qualité des services ne sont pas une fatalité. De plus en plus de citoyens et de villes tournent la page de la privatisation pour remettre les services essentiels entre les mains du public.**

Satoko Kishimoto et Olivier Petitjean, du *Transnational Institute*, ont récemment publié un ouvrage qui mériterait de devenir le livre de chevet de tous ceux qui prétendent que la privatisation et la libéralisation sont une alternative plus efficace aux services publics². Les deux auteurs y recensent « 10 histoires de remunicipalisation » à travers

le monde, concernant tous types de services : eau, énergie, poste, santé, services de prévention...

De l'analyse de ces processus de « remise au public », l'étude tire « **Dix leçons principales à retenir** » :

1. Il y a de meilleures solutions que toujours plus de privatisation, toujours plus d'austérité, et toujours moins d'ambition.
2. La remunicipalisation est bien plus généralisée qu'on le croit, et ça marche.
3. La remunicipalisation est une réponse locale à l'austérité.
4. La remunicipalisation est une stratégie de transition et de démocratie énergétique.
5. Reprendre les services en interne est généralement moins cher pour les collectivités locales.
6. La (re)municipalisation mène à des services publics meilleurs et plus démocratiques.
7. La (re)municipalisation offre 835 raisons supplémentaires de refuser les accords de libre-échange.
8. Enseignement à retenir : mieux vaut ne pas privatiser au départ.
9. La (re)municipalisation crée des opportunités pour de nouvelles formes, plus diversifiées et démocratiques, de propriété et de gestion publique.
10. Les villes et les groupes citoyens engagés dans la remunicipalisation travaillent de plus en plus ensemble et créent des réseaux.

L'essor de la (re)municipalisation crée une fenêtre d'opportunité cruciale pour que les syndicats, les citoyens, les pouvoirs publics réaffirment que l'accès aux services publics ne peut se marchander et renforcent le contrôle démocratique érodé par les politiques de privatisation au cours des décennies écoulées.

Les preuves s'accumulent qu'élus et citoyens peuvent reconquérir leurs services publics et ouvrir la voie à de nouvelles formes de propriété publique. Heureusement, cet essor ne ralentit pas, et ce qui est valable au niveau des communes l'est également à l'ensemble des autres niveaux de pouvoir. Promouvoir et défendre les services publics est, en plus d'une question de bon sens, un choix politique. Certes, pour faire ce choix, il faut oser aller à contre-courant des idées reçues, il faut oser s'opposer à de puissants lobbies.

C'est ce pas qu'ont franchi des centaines de municipalités de par le monde nous donnant ainsi des exemples -à suivre- de la reconstruction possible d'un rapport de force efficace, au profit des citoyens.

Ainsi, la Ville de Grenoble est devenue championne de la remunicipalisation dans les Alpes françaises :

« Grenoble est l'une de ces villes qui se sont engagées avec détermination dans la remunicipalisation et la construction de services publics locaux démocratiques, en phase avec les grands enjeux environnementaux. La ville a été l'une des pionnières de la remunicipalisation de l'eau au début des années 2000, en mettant fin à un contrat avec la multinationale de l'eau Suez entaché de corruption. Grenoble a créé à la place un nouvel opérateur public fournissant une eau de meilleure qualité à moindre coût, accordant une place à la participation des citoyens. La municipalité cherche aujourd'hui à remunicipaliser entièrement à terme son service local de l'énergie, y compris le chauffage collectif et l'éclairage, afin de combattre la précarité énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ceci implique toutefois de racheter les parts de la multinationale de l'énergie Engie dans l'opérateur municipal, ce qui soulève des problèmes de statut des travailleurs concernés. Grenoble

s'est également fixé l'objectif ambitieux de proposer dans ses cantines municipales une alimentation 100 % bio et locale. **La ville poursuit tous ces objectifs politiques malgré un contexte de réduction drastique de ses finances**, résultant des mesures d'austérité imposées par le gouvernement français aux collectivités locales. D'autres villes en France, particulièrement dans la région des Alpes, se sont également engagées dans des remunicipalisations dans plusieurs secteurs. Briançon a remunicipalisé ses services de l'eau et des déchets, et vise désormais à terme le « zéro déchet ». L'ag-

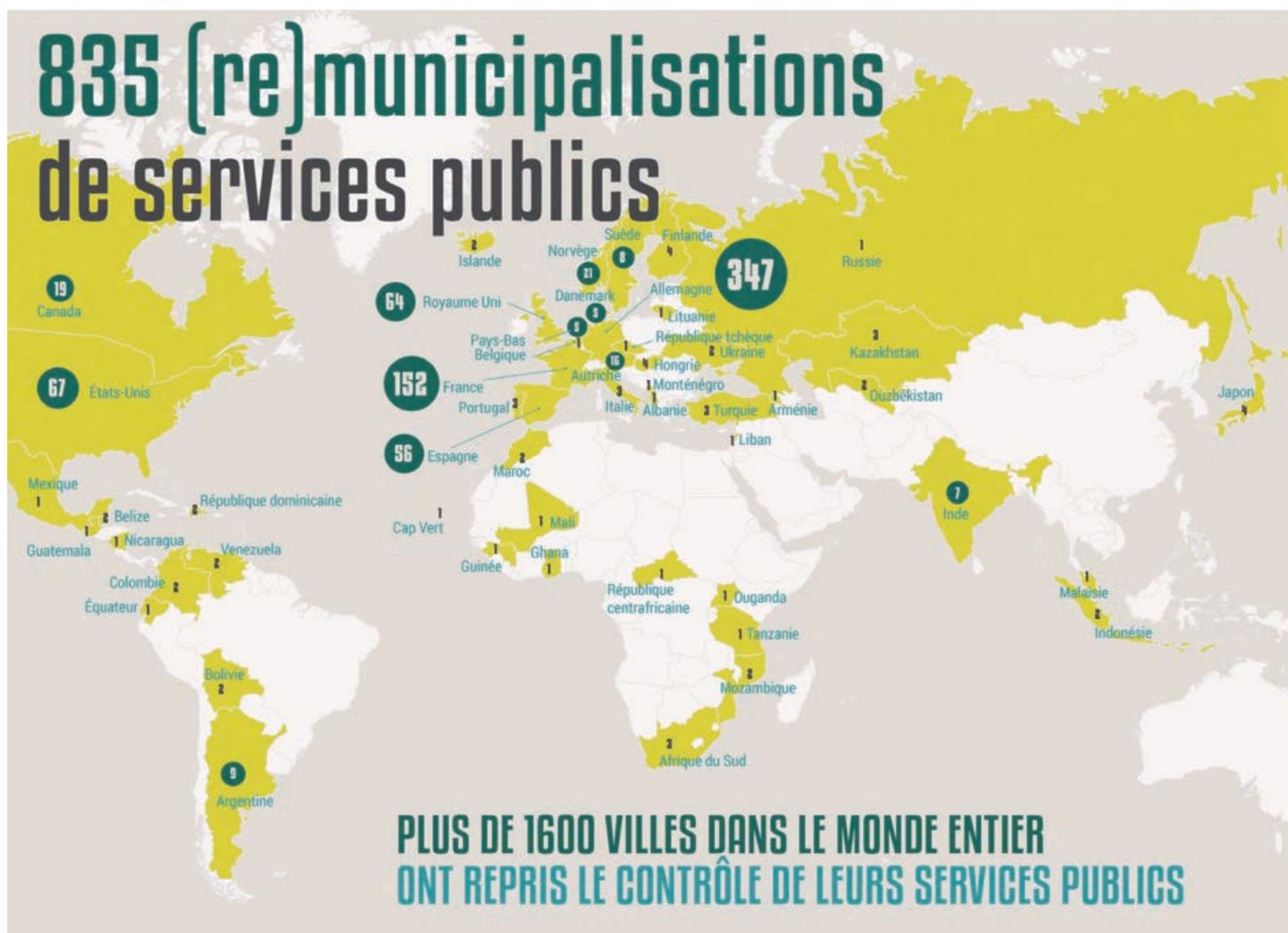
glomération a également un service public local de l'énergie. À l'extrémité sud des Alpes, l'agglomération de Nice, pourtant gérée par une municipalité conservatrice, a remunicipalisé l'eau et l'assainissement, les transports publics, les cantines, le festival local de jazz et un marché. »³

Comme quoi, rien n'est irréversible, et même les projets les plus tenaces de libéralisation et de privatisation des services publics ne peuvent résister à une volonté politique, autrement dit citoyenne, forte et déterminée.

C'est pour permettre ces reconquêtes que nous ne cesserons jamais de défendre le service public. Il en va de notre vie à tous !

L'ensemble des exemples de remunicipalisations réussies se trouvent détaillés dans l'étude complète en anglais : www.tni.org/reclaiming-public-services

Un résumé en français est disponible sur : https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf



1. Nous utilisons le terme « remunicipalisation » pour désigner le processus consistant à faire passer des services auparavant privés ou privatisés, sous contrôle ou sous gestion publics au niveau local. [...] La « dé-privatisation » est un terme global qui recouvre les (re)municipalisations, les renationalisations, et les démarches citoyennes de reconquête des services publics, dans le cadre d'une lutte contre les méfaits de la privatisation.
 2. Présentation de l'étude « À la reconquête des services publics », sur www.tni.org
 3. https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf

Bruxelles en résistance à la dictamolle

Se donner la capacité de développer une vision d'avenir, développer des stratégies pour coller au plus près de notre mission de défense des services publics et de leurs travailleurs, implique de bien analyser les intentions de l'adversaire, d'être au clair avec ses propres valeurs et de les défendre avec constance et pugnacité.

En effet, quand des gouvernements de droite ultralibérale mènent des politiques antisociales dont les conséquences à court et long termes s'annoncent catastrophiques pour une grande majorité de citoyens, il s'agit de réagir et de ne pas laisser faire. Le conseil syndical du 5 octobre dernier était axé sur la question des conséquences des crises politique et sociale pour les travailleurs bruxellois.

Crise politique dont l'épisode le plus récent s'est déroulé au début de l'été. À la faveur des affaires Publifin et Samu social qui ont entamé l'image et la respectabilité du PS, le cdH, aujourd'hui davantage dominé par son aile droite (ndlr : le Cépéc n'était pas loin derrière le H d'humaniste !), a décidé de faire de nouvelles alliances, bien que l'arithmétique électorale n'ait pas changé. Il faut dire que sur le fond, ça coïncitait entre PS et cdH sur un certain nombre de dossiers liés aux conséquences de la 6^e réforme de l'État. Par exemple, à Bruxelles, sur le système d'allocations familiales (voir *Tribune* juillet-août 2017, p. 8). Si le coup de poker a marché en Wallonie où le cdH s'est allié au MR, ce n'est pas le cas à Bruxelles où la confiance au gouvernement en place a été renouvelée.

Il n'en reste pas moins que ces asymétries d'alliances entre la Wallonie et Bruxelles génèrent une instabilité et accentuent la crise tant il est vrai que les conceptions de l'État peuvent être différentes selon les partis. Alors que la conception traditionnelle de gauche privilégie des services publics et collectifs organisés par l'État, l'approche libérale et chrétienne favorisant la liberté d'entreprise considère que l'État ne doit venir qu'en appui de l'initiative privée. Cela a mené au développement de réseaux concurrents dans les domaines de la santé et de l'enseignement, avec les effets que

l'on connaît en termes de coûts et de creusement des inégalités.

Au niveau fédéral, la politique est clairement à droite. Le gouvernement Michel met à mal durablement les fondements de l'État social à travers des mesures marquées du sceau de l'idéologie néolibérale. Le processus est simple, mais implacable : 1° restreindre le financement ; 2° diminuer l'efficacité ; 3° décréter l'inefficacité ; 4° privatiser.

Ainsi, non contents de céder au privé les actifs de l'État, les gouvernements néolibéraux se permettent de traiter la Sécurité sociale, patiemment construite par les travailleurs et qui leur appartient, comme une simple variable d'ajustement.

On assiste depuis plus de 20 ans à la démolition de la pension légale (le premier pilier) au profit du 2^e pilier souscrit par les employeurs à titre d'avantage social et souvent au détriment du salaire, et du 3^e pilier, exclusivement à charge des travailleurs qui peuvent se le payer, bénéficiant en échange d'un avantage fiscal. Le système se durcit encore aujourd'hui avec le recul de l'âge de la pension et l'apparition de la pension à points !

Dans le domaine de la santé, 908 millions « d'économies » supplémentaires devront être réalisées en 2017, avec des conséquences évidentes sur l'accès aux soins pour les patients et sur les conditions de travail des travailleurs de la santé.

En matière de chômage, les exclusions, chaque année plus nombreuses (20 000 en 2015), précipitent les gens dans la désocialisation et la précarisation, comme en témoigne le rapport 2017 de l'Observatoire bruxellois de la santé et de la pauvreté.

On pourrait aussi évoquer la politique à l'égard des migrants et l'exploitation



Rudy Janssens

populiste à visée électorale qui en est faite par le sinistre secrétaire d'État à l'asile et aux migrations.

Nous dénonçons ces politiques illégitimes. La seule chose qu'elles ont prouvée, c'est leur impertinence, puisqu'elles n'ont jamais démontré qu'elles apportaient la moindre solution aux problèmes sociaux de notre époque. *A contrario*, ces politiques sont en partie la cause, et à coup sûr des facteurs aggravants de tous ces problèmes. La crise politique et sociale devient une crise de la démocratie. En effet, les gouvernements de droite, ici et ailleurs, exercent le pouvoir sans concessions. Ils ne négocient plus, dénigrent le rôle des syndicats et méprisent les mouvements sociaux. C'est la dictamolle ! Pour l'arrêter, il faut réagir, s'engager. C'est le sens de nos actions et de notre projet de société solidaire.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels



« Le combat doit continuer »

Inutile de vous rappeler que nous connaissons actuellement une période trouble.

Le gouvernement fédéral en place, de droite extrême, ne fait que prendre des mesures drastiques en matière d'économies. Pour une grande majorité, ce sont les fonctionnaires qui malheureusement en paient les frais.

Parmi ces mesures on citera notamment :

- la réduction de personnel,
- le dumping social dans la Fonction publique avec l'introduction de l'intérim,
- l'attaque de notre statut,
- l'imposition du service minimum par certains ministres.
- ...

En ce qui concerne nos pensions, les mesures ne touchent pas uniquement les fonctionnaires mais bien l'ensemble de la population. On pointera bien évidemment l'allongement de carrière à l'âge de 67 ans, la pension mixte...

En réaction différentes actions sont programmées. Dans le cadre de celles-ci, la CGSP a organisé une grève de 24h le mardi 10 octobre. On ne peut que se réjouir de son impact car cette journée a été une réussite.

Suite à cette grève, une réunion d'évaluation et de suite à donner sera organisée afin d'établir un nouveau calendrier d'actions.

Lors de l'action du 10 octobre, un nombre de personnes nous ont interpellés en nous disant que le combat était perdu d'avance puisque le gouvernement passerait en force et ferait de toute manière appliquer les différentes mesures et cela qu'on réagisse ou pas.

Nous ne sommes pas d'accord avec ce point de vue. Nous devons nous mobiliser et mobiliser afin d'être suffisamment nombreux pour faire entendre notre colère, notre désaccord. Nous devons continuer à nous opposer aux décisions de ce gouvernement qui avantage principalement les plus riches.

On ne peut accepter :

- de voir nos allocataires sociaux harcelés,
- le démantèlement de notre couverture de soins de santé,
- les différentes mesures qui cassent les formes publiques de solidarité.

C'est seulement en menant le combat et en ne baissant pas les bras que nous aurons plus de chances de pouvoir faire reculer ce gouvernement et son « patron », Monsieur le Bourgmestre d'Anvers.

Soyons donc le plus nombreux possible pour continuer le combat et ne nous inclinons certainement pas !

Non on n'abandonnera pas !

**Celui qui se bat peut perdre,
Celui qui ne se bat pas a déjà perdu !**

Ensemble on est plus forts.

M. Jacobs

LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Opération Vigilant Guardian (OVG) – Un leurre pour notre sécurité

L'opération Vigilant Guardian s'éternise et personne n'est en mesure de dire pour combien de temps encore la composante Terre devra subir cette mission qui use notre personnel. Maintenir depuis bientôt trois ans un tel dispositif, qui devait être temporaire, démontre l'incapacité de la sphère politique pour répondre à la problématique du terrorisme

Dès le début de l'année 2015, date de lancement de la mission de surveillance en rue, certains responsables militaires ont pensé que cette présence armée dans les rues serait l'occasion de montrer, de façon concrète et très visible, l'utilité de nos militaires pour protéger les citoyens, alors que les opérations extérieures sont perçues comme très éloignées des préoccupations de la population.

Pour la CGSP, l'effet de piège nous est apparu immédiatement, car mettre du kaki partout est une chose, le retirer en est une autre. Il n'est pas inutile de faire un bref rappel de ce que vivent nos voisins français pour savoir où nous allons.

En 1986, la France fut victime d'une série d'attentats qui mobiliseront 2 000 militaires dans les rues du pays pendant plus d'une année (plan Pirate). En 1995, une nouvelle vague d'actes terroristes frappera le sol français et le plan de 1986 sera relancé sous l'appellation « Vigie Pirate », mais n'empêchera en rien sept nouveaux attentats. Il sera suspendu fin 1996, pour être réactivé à la suite d'un nouvel acte terroriste dans un RER à Paris. La nouvelle vague d'attentats de 2015 fera grimper le nombre de militaires mobilisés à 10 000 pour ce qui s'appelle désormais le plan « Sentinelle ».

Une partie de la population estime pourtant que la présence militaire est rassurante. L'absence de compétences de Police judiciaire pour ces soldats rend pourtant le dispositif inadapté. Certes, nos collègues font parfaitement ce qui leur est demandé, avec professionnalisme, mais cantonner les Forces armées à faire de la défensive sur le territoire national plutôt que d'être présentes sur les théâtres extérieurs, c'est en quelque sorte une victoire pour les mouvances terroristes.

« La sécurité de la Belgique commence en Afrique subsaharienne, en Irak et en Syrie, en Afghanistan, sur le flanc est. C'est là que nous devons être présents, pas dans les rues à Anvers et Bruxelles » (Général Marc Comper-nol, Chef de la Défense – RTBF 8/09/2016)

Plusieurs officiers généraux ont mis en garde le monde politique contre cet usage inadapté de nos capacités militaires, en vain. Pourtant, si déployer des soldats dans nos rues suffisait à empêcher un attentat, cela se saurait. Le rapport entre gain (bénéfice politique) et perte (poids sur l'opérationnalité des Forces armées) donne incontestablement un bilan négatif. Cela n'empêche pas le gouver-

nement de continuer à vanter l'aspect rassurant et dissuasif d'OVG. Certains bourgmestres ont refusé cette présence dans leur ville et n'ont jamais fait l'objet d'un attentat pour autant. Ce fut le cas de Bart Somers (Open VLD) qui estime que « dans un état démocratique, c'est à la police de protéger en premier lieu les gens ! ».

D'un point de vue opérationnel, nous risquons de créer une génération de militaires qui n'auront rien connu d'autre qu'OVG. En outre, plus de cent millions d'euros sont déjà partis en fumée pour faire croire que la population est protégée. Investir cet argent dans des moyens de Police et les Services de renseignement eut été bien plus intelligent.

OVG est aussi un piège à la main-d'œuvre bon marché, qui devient une accoutumance pour les pouvoirs locaux, car contrairement aux agents de Police, les prestations des militaires sont supportées par l'État fédéral, pas par les Communes ou les Régions.

« Une telle opération pose également la question du partage des tâches avec les forces de sécurité intérieure et de la crainte des armées de se voir cantonnées à un rôle supplétif qui conduirait à la perte de leur savoir-faire et de leur fonction d'ultime recours. » (Elie Tenenbaum – IFRI - La Sentinelle égarée ? L'armée de Terre face au terrorisme - Focus stratégique, n° 68, juin 2016)

D'un point de vue juridique, la Belgique n'est pas en guerre, même si le monde politique adore utiliser ce terme à toutes les sauces. Cette erreur de qualification entraîne une erreur dans la recherche de solutions, au point que le pouvoir exécutif s'entête à utiliser les militaires à mauvais escient plutôt que de rechercher des solutions structurelles avec le SPF Intérieur. Probablement qu'une de ces solutions passerait par un engagement substantiel de fonctionnaires de Police, ce qui est l'inverse de l'objectif fixé par ce gouvernement qui sabre dans la Fonction publique. C'est donc tout naturellement que l'idée de créer un Corps de Sécurité a vu le jour, en transférant 1 400 militaires vers la Police fédérale. Autant dire que nous restons dubitatifs sur son efficacité.

La fin de la mission OVG n'est donc pas pour demain, sauf en cas de gros dérapage, ce que l'on ne peut malheureusement pas exclure.

S. Jaumonet et P. Descy

SPF INTÉRIEUR – Centres fermés

Masterplan Centres fermés ODE

Le 19/05/2017, le gouvernement ayant approuvé le Masterplan lors de son conseil des ministres, les organisations syndicales ont été invitées chez le secrétaire d'État

Deux phases sont prévues :

- 1) Élargissement de la capacité existante Ct Caricole de 22 places, élargissement de la capacité de Merksplas de 14 places actuellement en cours.
- 2) Élargissement phase 2 : 53 places supplémentaires (40 Bis et 13 CIM) d'ici fin 2018 ; nouvelle construction pour bis sur site actuel.
 - Création centre fermé à Holsbeek, cap 50, personnel prévu 40 ;
 - Création centre fermé Anvers (Zandvliet), complexe container cellulaire avec cellules mono et duo, cap 144, personnel 144 (d'ici 2021) ;
 - Création centre fermé Jumet, cap 200, personnel 184 (prévu d'ici 2021).

Personnel supplémentaire pour le Bur T (74) et administratif ODE (74) prévu d'ici l'ouverture et l'élargissement.

Le nombre de membres du personnel peut varier, mais la question est examinée à chaque étape avec les organisations syndicales.

La police fédérale des aéroports se voit aussi renforcée.

Nous restons sur nos gardes pour ce qui est des plans du secrétaire d'État. Comme toujours, la CGSP a insisté sur le fait qu'il faut assurer la présence de suffisamment de personnel pour pouvoir mettre tous les plans en œuvre. L'aspect de la sécurité est également primordial à nos yeux.

Négociations relatives aux revendications spécifiques des centres fermés

La CGSP, après avoir consulté ses affiliés et ses délégués de l'ensemble des centres fermés, a rendu un **protocole d'accord avec les remarques reprises ci-dessous** concernant les revendications spécifiques aux centres fermés pour illégaux, issues du cahier revendicatif 2015-2016 Intérieur :

- 1) Intégration de la prime de risque dans le traitement : plusieurs initiatives législatives doivent être lancées immédiatement de sorte que l'intégration soit réalisée d'ici la fin 2017 au plus tard.
- 2) Paiement prestations de nuit par heure (18-08) : la CGSP souhaite que l'AM (*Les prestations nocturnes sont celles accomplies entre 21 heures et 5 heures. Sont assimilées à des prestations nocturnes, les prestations effectuées entre 18 heures et 8 heures pour autant qu'elles se terminent à ou après 21 heures ou qu'elles commencent à ou avant 5 heures.*) soit modifié et que les négociations reprennent dans le courant de 2018. À la mi-2018, il convient d'engager les prochaines étapes afin de clôturer le paiement des prestations de nuit par heure entre 18h et 8h.
- 3) Pénibilité : la CGSP demande toujours une reconnaissance en tant que métier lourd et souhaite à nouveau s'entretenir de ce sujet lorsqu'une décision tombera au Comité A.

La CGSP continuera à suivre la situation de près.

T. Six

SPF INTÉRIEUR – Conseil d'État

Le futur a-t-il de l'avenir ?

Une assemblée générale en front commun syndical CGSP-AMiO – CSC Services publics - SLFP ouverte s'est tenue le 25 septembre dernier au Conseil d'État à l'initiative de la CGSP-AMiO

La **CGSP-AMiO** était représentée en force grâce aux présences de Valérie Demeulemeester, Christian Draguet, Jean-Yves Marchal et évidemment des délégués du personnel : Létitia Jeusette et Hugues Ladrière.

Pour la première fois depuis la création du Conseil d'État et depuis que les syndicats y sont présents, **nous étions environ 90 personnes** lors de cette assemblée. Normal : l'ordre du jour faisait état des bruits de couloirs (**parfois justifiés**) sur une possible modification du règlement de travail (modification du règlement de pointeuse, modification du nombre de jours de congé, augmentation du nombre d'heures de prestations, diminution du nombre de jours de boni qu'il est possible de récupérer, respect de l'avis des représentations syndicales...).

Tous les services étaient représentés et un grand nombre de non-syndiqués y ont, pour la première fois, participé.

Même si certains magistrats, greffiers, chefs de service soutiennent les membres du personnel (il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier), tous ne sont pas reconnaissants du travail fourni par le personnel et tous ne se rendent pas compte qu'**à force de presser le citron, le personnel est de plus en plus démotivé**. La motivation du personnel passe, avant tout, par la reconnaissance de son travail !

Nous sommes maintenant d'attaque si l'administration souhaite concerter ou renégocier certains points. Nous savons que nous pourrions compter sur les membres du personnel, syndiqués, ou non, si nous ne sommes pas entendus. Bien évidemment, nous sommes convaincus qu'un dialogue positif et concret est toujours possible au Conseil d'État. Nous avons confiance en notre système de négociations, mais soyons prêts, s'ils veulent toucher au bien-être du personnel à ne pas nous laisser faire. Souvenez-vous de nos remarques dans la « *TRIBUNE* » de juillet-Août 2017. Cela n'a pas fait plaisir ! Cette intervention dans la *Tribune* n'était qu'un résumé d'avantages qu'ont certains magistrats du Conseil d'État. **Nos délégués**

ont été traités par certains, de menteurs ou encore de provocateurs. Si notre but n'est pas que nos magistrats perdent leurs avantages, ils doivent cependant comprendre que **les travailleurs ne doivent pas perdre les plus petits avantages qu'ils ont** par rapport à eux. Il faut donc se soutenir mutuellement et faire en sorte que le personnel garde ou retrouve la motivation nécessaire au bon accomplissement de leurs tâches.

Le message semble être passé, **soyons confiants ou combatifs !**

G. Hoppe



SPF JUSTICE – Ordre judiciaire

Projet de loi 3^e phase de la réforme des justices de paix

Le projet de loi relatif à la réforme des cantons judiciaires et modifiant la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire a été soumis à la CGSP le 12 juillet 2017, qui a rendu un avis favorable. Ce projet est la concrétisation de la 3^e phase de la réforme des justices de paix

La Belgique compte au total 187 justices de pays, réparties en 229 sièges. L'accord de gouvernement prévoit une refonte des cantons judiciaires en vue d'assurer une meilleure répartition de la charge de travail entre les justices de paix. Le remaniement s'effectue en trois phases.

La première phase portait sur la centralisation en un seul siège pour les cantons qui en comportaient deux ou plus. Elle avait déjà été approuvée le 23 décembre 2015 et est en cours de réalisation. Une vingtaine de bâtiments ont ainsi déjà été fermés et le reste sera centralisé en 2017.

La deuxième phase consiste en l'organisation de greffes communs dans les cantons urbains, principalement. Cette mesure d'organisation interne est en cours de préparation et entrera en application en plusieurs étapes à partir de septembre 2017.

La troisième phase, et l'objet de cette note, porte sur le remodelage des cantons sur la base d'une meilleure répartition géographique et de la charge de travail.

Le paysage des cantons est complexe. L'exercice a dès lors nécessité un travail de réflexion approfondi.

Celui-ci s'est appuyé sur une consultation de tous les Présidents des juges de paix et des juges aux tribunaux de police.

Il a été examiné plus avant, en tenant compte des éléments suivants :

- situation ;
- charge de travail ;
- chiffre de la population ;
- critères économiques ;
- infrastructure présente ;
- présences des hôpitaux et des maisons de repos et de soins ;
- présence des centres de psychiatrie ;
- ...

Le Kern a finalement décidé de fermer ou de centraliser les justices de paix suivantes

Arrondissement	Fermeture
Anvers	Hoogstraten
	Arendonk
	Herentals
	Geel (pas de fermeture, mais centralisation à Mol)
	Borgerhout
	Berchem
	Ekeren
	Schilde
Leuven	Haacht
Flandre orientale ¹	Zomergem
	Sint-Niklaas (de 2 à 1 canton urbain)
	Renaix
Flandre occidentale	Dixmude
	Harelbeke
	Wervik
Limbourg	Maaseik
	Borgloon
Bruxelles	Auderghem + centralisation griffes en 6 bâtiments
Halle-Vilvorde	Grimbergen
	Leeuw-Saint-Pierre
	Kraainem
Brabant wallon	Tubize
Namur	Florennes-Walcourt
Liège	Hannut (était encore en double canton)
	Saint-Nicolas
	Hamoir
	Saint-Vith (pas de fermeture, mais centralisation à Eupen)
Hainaut	Charleroi (de 5 à 4 cantons urbains au moment du déménagement vers la nouvelle annexe du palais de justice)
	Enghien / Lens
	Fontaine-L'Évêque
	Colfontaine (pas de fermeture, mais centralisation à Boussu)
Luxembourg ²	La Roche - Vielsalm
	Saint-Hubert

¹ et ² en Flandre orientale et au Luxembourg, un double canton a chaque fois été scindé en cantons à part entière.

Un timing concret sera fixé une fois le projet de loi approuvé et ce, en concertation avec les services judiciaires et en fonction de la situation concrète.

Le projet prévoit les mesures transitoires suivantes pour le personnel judiciaire :

- pour les greffiers en chef (1 par arrondissement judiciaire à l'exception des arrondissements judiciaires de Bruxelles et Eupen), cette réforme n'a aucun impact, si ce n'est pour les greffiers en chef des cantons de Grimbergen et Leeuw-Saint-Pierre, dont les cantons sont supprimés. Une disposition spécifique a été établie pour eux à l'article 45 ;
- les greffiers n'ont pas besoin d'une disposition spécifique puisqu'ils sont nommés au niveau de l'arrondissement judiciaire. La réforme n'a donc aucune incidence sur le(s) lieu(x) où ils exercent leur fonction ;
- le personnel de greffe des niveaux C et D des cantons dans lesquels la réforme a conduit à des changements

s'ajoute au(x) greffe(s) du canton ou des cantons fixé(s) par le ministre de la Justice, sur avis du greffier en chef de l'arrondissement ou du président du tribunal de première instance qui est compétent pour les greffes des justices de paix de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Il doit s'agir d'un canton ou de cantons ayant un lien avec l'ancien canton auquel l'agent était attaché, en ce sens que le canton ou les cantons doit (doivent) recouvrir, au moins en partie, des communes de l'ancien canton. L'objectif est de trouver une solution au cas par cas de sorte que chaque agent puisse trouver sa place dans la nouvelle configuration de l'arrondissement judiciaire. C'est pour cette raison que l'avis du greffier en chef ou du président du tribunal de première instance est requis, compte tenu qu'il a participé, dans ce cadre, à la concertation avec le personnel de greffe de l'arrondissement.

*Michel Jacobs
H. Decoster*



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

La FGTB wallonne en campagne

Le Comité de l'Interrégionale wallonne de la FGTB réuni le 14 septembre à Namur a procédé à l'analyse de la situation politique et a marqué son opposition aux politiques de droite désormais convergentes entre le fédéral et la Région wallonne où MR et cdH dirigent à présent le gouvernement.

À la veille des Fêtes de Wallonie, la FGTB wallonne faisait sa rentrée politique. Son Secrétaire général, Thierry Bodson, a appelé les partis de gauche de Wallonie à s'unir pour construire une majorité progressiste si les résultats du suffrage universel le permettent en 2019.

Virage à droite

À un « Accord d'été » au fédéral qui marque de nouveaux reculs en matière de pension, de flexibilité du travail et de justice fiscale, est venu s'ajouter le virage à droite du nouveau gouvernement wallon qui s'inscrit maintenant dans la droite ligne de la politique fédérale.

Le nouveau gouvernement wallon dirigé par le libéral Willy Borsus annonce en effet une réduction de la voilure de l'initiative industrielle publique, des réformes fiscales anti-redistributives, une attaque en règle contre les services publics et les statuts de leur personnel, sans oublier les propos insultants tenus par le ministre wallon de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet à l'égard des chômeurs qualifiés de « rentiers » favorisés par un Forem taxé de laxiste. Annonçant ainsi un renforcement des contrôles et des sanctions.

On dit merci qui ?

Autant dire que les militants de la FGTB wallonne sont bien remontés et partants pour des actions, et même des actions fortes et allant « crescendo », accompagnées de gros efforts de communication.

Cette communication se concrétise déjà par le lancement d'une campagne qui va s'étaler sur 20 mois, intitulée « On dit merci qui ? Merci... le MR ! ». Celle-ci consiste en la diffusion de fiches thématiques reprenant les mesures du gouvernement fédéral et ciblant plus particulièrement sa seule composante francophone largement minoritaire en Wallonie et à Bruxelles, à savoir le MR, seul parti francophone au fédéral avec à peine 1/5^e des suffrages wallons, responsable vis-à-vis des francophones des politiques ultralibérales d'austérité et de démantèlement des acquis sociaux.

Pour les fins de mois difficiles à cause du saut d'index, pour la pension à 67 ans, etc., « On dit merci qui ? Merci... le MR ! ».



Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne

Au niveau wallon, comme l'a rappelé Thierry Bodson au Comité interrégional, MR et cdH ensemble, à en croire le dernier sondage, ne représentent même pas 30 % de l'électorat. Les élections communales de 2018 et générales de 2019 (Régionales et législatives) seront donc des moments importants pour inverser la tendance et renvoyer au coin les malfaisants.

Confronter les programmes

C'est dans cette perspective que la FGTB wallonne a pris contact avec les partis de gauche pour confronter les programmes et voir dans quelle mesure ces partis partagent les points de vue de la FGTB wallonne. « Notre analyse ne sera pas de nous scotcher au programme d'un parti ou d'un autre, mais nous voulons leur demander

s'ils adhèrent à nos propositions et quels engagements ils peuvent prendre devant le monde du travail. Souvent, les partis de gauche nous disent qu'ils adhèrent à nos positions, et puis le système des coalitions dilue le message », explique Thierry Bodson.

Pour cela, il faut pouvoir constituer une majorité gouvernementale. Aussi, à l'occasion des Fêtes de Wallonie et de la rentrée politique la FGTB wallonne, Thierry Bodson en a-t-il appelé les partis de gauche à s'unir pour construire une majorité progressiste si les résultats du suffrage universel de 2019 le permettent.

Article paru dans Syndicats n° 15 du 22 septembre 2017.



Les aventures de la marchandise

Reprenant l'analyse de Marx sur le fétichisme de la valeur marchande, Anselm Jappe montre à quel point elle reste saillante pour appréhender notre époque, assez proche, en ce qui regarde son rapport à la valeur, des débuts du capitalisme. Texte essentiel de la critique du néolibéralisme, « Les aventures de la marchandise », désamorce faux-semblants et contre-vérités pour saisir enfin ce qui alimente cette aliénation persistante et consentie.

Anselm Jappe insiste notamment sur un aspect central de la « critique de la valeur » : l'affirmation selon laquelle, depuis plusieurs décennies, le capitalisme est entré dans une crise qui n'est plus cyclique, mais terminale. Si la société fondée sur la marchandise et son fétichisme touche maintenant à sa limite historique, cela est dû au fait que sa contradiction centrale – qu'elle porte en elle depuis ses origines – est arrivée à un point de non-retour : le remplacement du travail vivant, seule source de la « valeur », par des outils technologiques de plus en plus sophistiqués.

Anselm Jappe est un philosophe allemand, théoricien marxiste spécialiste de Guy Debord.

Anselm Jappe, *Les aventures de la marchandise. Pour une critique de la valeur*, Éd. La Découverte, Paris, septembre 2017, 350 p., 12 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Une première étape
- 4 / Fiscalité • Le gouvernement wallon persiste
- 6 / Remunicipalisation • La reconquête citoyenne des services publics
- 8 / IRB • Bruxelles en résistance à la dictamolle

Infos AMiO

- 9 / Édito • « Le combat doit continuer »
- Fonction publique fédérale**
- 10 / La Défense – Les Militaires • Opération Vigilant Guardian (OVG) – Un leurre pour notre sécurité
- 11 / SPF Intérieur - Centres fermés • Masterplan Centres fermés ODE
- 12 / SPF Intérieur - Conseil d'État • Le futur a-t-il de l'avenir ?
- 13 / SPF Justice - Ordre judiciaire • Projet de loi 3^e phase de la réforme des justices de paix

www.cgspwallonne.be

Actualités INTERSECTORIELLES

- 15 / Mobilisation • La FGTB wallonne en campagne
- 16 / À lire

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11